

LA COMÉDIE- FRANÇAISE

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649287208

La Comédie-Française by Béatrix Dussane

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

BÉATRIX DUSSANE

**LA COMÉDIE-
FRANÇAISE**

DUSSANE
DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

La
Comédie-Française



183033

16.8.23

PARIS
LA RENAISSANCE DU LIVRE
78, Boulevard Saint-Michel, 78

PN
2636
P4C3
1920

AVANT-PROPOS

Ce n'est pas sans quelque émotion que je livre au public ce petit ouvrage. Il est forcément trop bref, il offre bien des imperfections et bien des lacunes. Je voudrais me justifier ici en quelques mots de l'avoir tenté.

Tout le monde a une opinion, parfois sévère, sur la Comédie-Française. Cependant, parmi ses détracteurs et même parmi ses amis, bien peu ont eu la curiosité de l'étudier à fond. On sait à peu près ce qu'elle fait, mais ce qu'elle est, on n'en a souvent qu'une idée fautive ou fragmentaire. Les mieux renseignés savent qu'il y a deux sortes d'acteurs à la Comédie : les pensionnaires et les sociétaires ; que le pensionnaire est nommé sociétaire par le ministre de l'Instruction publique, sur proposition de l'Administrateur général, après un vote du Comité d'administration ; que les sociétaires, en sus de leurs appointements fixes, touchent une part dans les bénéfices. On sait déjà moins communément que le bénéfice échu à chaque sociétaire est divisé en deux moitiés : l'une qui est versée à la fin de chaque exercice annuel, l'autre qui est placée dans le capital de la Société. (Le

total des sommes ainsi accumulées est remboursé au sociétaire à son départ, mais, pendant toute sa carrière, elles ont porté intérêt au profit de la Société, qui paye par ce moyen les pensions des sociétaires et employés retraités.) On connaît le terme de « fonds sociaux » sans savoir précisément qu'il désigne cette épargne annuelle. On sait que les affaires de la Comédie sont régies par un Comité d'administration composé de sociétaires, et par l'Administrateur général que nomme le ministre; que les pièces nouvelles sont reçues ou refusées par un comité de lecture également composé de sociétaires et présidé par l'Administrateur général.

Mais qui a inventé tout cela? Napoléon, dans le décret de Moscou, dit-on généralement. Qui a inspiré les rédacteurs du décret de Moscou, comment la Comédie-Française vivait-elle avant ce décret? Cela devient plus difficile à savoir.

Il n'est pas surprenant que la curiosité de connaître mieux la Comédie puisse venir à ceux ou à celles qui ont l'honneur de la servir. Est-il plus surprenant, l'ayant étudiée pieusement dans son histoire et l'ayant découverte plus belle encore qu'elle n'avait paru, qu'on désire faire partager son admiration autour de soi?

A cause d'un entretien avec mon professeur, notre doyen Silvain, où il m'avait éloquemment démontré la beauté et la solidité de l'organisation du Théâtre-Français, j'eus la curiosité de lire le décret de Moscou. En lisant le décret de Moscou, je désirai connaître d'autres règlements plus anciens auxquels son texte fait allusion à plusieurs reprises. D'étape en étape, je remontai ainsi jusqu'à Molière et même plus avant. Je découvris que les grands principes fondamentaux de la Société

des Comédiens-Français (association, subvention de l'État, partage des bénéfices, retraites, administration par les comédiens) s'étaient maintenus dans leur essence, non depuis 1812, mais depuis Molière lui-même. J'appris enfin que les comédiens avaient coutume de se grouper en association avant même que Molière n'eût, pour la première fois, réuni une troupe.

La Comédie-Française m'apparut alors, non seulement comme une émouvante chaîne de talents et de génies qui se sont succédé pendant 250 ans, mais comme une organisation jaillie du vieux sol français, complétée et affermie par Louis XIV, et parvenue jusqu'à nous, à travers les plus graves vicissitudes. Cette Maison si aristocratique avait une origine essentiellement populaire; cette association si ancienne était établie selon les plus modernes principes coopératifs! Tout s'expliquait, tout s'ordonnait à mes yeux.

En redescendant la chaîne que j'avais tout d'abord remontée, je voyais se développer les principaux éléments de la Comédie telle qu'elle nous apparaît maintenant. Dès avant Molière, les comédiens s'associaient et partageaient leurs recettes. Dès Molière, ils délibèrent ensemble de leurs affaires et se réunissent pour écouter la lecture des pièces nouvelles; dès Molière, ils reçoivent pension du Roi et se garantissent des retraites. Dès Molière aussi le Roi exerce son autorité sur eux. Après la mort du grand comique, c'est la décision souveraine qui réunit les trois troupes rivales pour former la seule Comédie-Française. Plus tard, ce sont toujours les représentants du pouvoir qui donnent à la Comédie les règlements nécessaires et qui lui apportent à la fois l'argent, les privilèges, et la loi.

C'est un résumé de cette histoire jusqu'à nos jours que j'ai essayé de retracer ici, très simplement et très rapidement. La constance de ces deux principes : association des comédiens (avec tout ce que cela comporte de franchises) et protection de l'État (avec tout ce que cela entraîne de contrôle) m'avait vivement frappés. J'ai fait de mon mieux pour la dégager dans le récit, et pour démêler ce que la sollicitude et le travail de chaque génération avaient apporté à la Comédie.

Grâce à la savante et patiente obligeance de notre cher archiviste M. Cottet — qu'il soit ici remercié de tout cœur — le récit est achevé. Son seul mérite — je devrais peut-être dire sa meilleure excuse — est d'avoir été écrit avec ferveur. L'amour de la Comédie a dicté ce travail, et je voudrais le dédier ici à tous ceux que l'amour de la Comédie réunit dans une tendre vénération.

Aux étudiants pauvres qui se sont privés de dîner pour entendre Œdipe Roi, aux acteurs qui ont rêvé de la Comédie pendant toute leur carrière et à ceux qui ont eu le bonheur de lui consacrer leur vie, aux écrivains qui l'ont glorifiée et même à ceux qui lui ont été sévères par excès d'amour, à tous ceux enfin qui aiment cette noble Maison — et nul théâtre au monde ne groupa jamais autour de lui un si grand nombre ni une si longue chaîne d'attachements, — j'offre ces quelques notes, bien imparfaites, bien incomplètes, hélas !

Ma seule ambition est qu'ils trouvent, dans cette esquisse d'histoire de la Comédie-Française, des raisons de l'aimer davantage.

La Comédie-Française

I

AVANT MOLIÈRE

Ni la formule d'association, ni la sollicitude de l'État pour les comédiens ne datent du règne de Louis XIV. On a toujours, en France, passionnément aimé le théâtre, et les jongleurs, au XII^e siècle déjà, inspiraient au peuple un goût si violent pour leurs jeux et leurs « dictis » que les rois devaient les payer et les entretenir, même s'ils ne partageaient pas personnellement le penchant de leurs sujets. Un poète sérieux de l'époque se plaint même amèrement que les riches donnent aux histrions de grosses sommes, et laissent dans le dénuement les « logiciens ». Gageons que ce poète ne savait point faire de chansons.

Plus tard, les bourgeois, ayant appris à s'associer pour conquérir et défendre leurs libertés civiles, furent amenés à organiser par corporations, non seulement les métiers et le négoce, mais encore les divertissements. C'est ainsi qu'après des groupements surtout littéraires, nous voyons apparaître au XV^e siècle les confréries, dont la plus illustre, qui ne cessa com-